

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 339**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent commercial

Nouvel intitulé : Commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe Esaip - Association d'enseignement technique supérieur privé	Directeur du Groupe ISAIP ESAIP, Coordinateur des Etudes, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312t Négociation et vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent commercial exerce les activités suivantes : - Mettre en oeuvre et réaliser la politique commerciale de l'entreprise dans le cadre d'une clientèle et d'un territoire

- Etablir des prévisions de vente
- Développer la clientèle par différents moyens d'action
- Planifier les actions, gérer son temps
- Procéder à des actes des vente
- Gérer et contrôler les résultats dans un cadre budgétaire
- Animer une équipe
- Assurer l'interface entre les opérationnels, la direction et le marché
- Apporter un support technique et juridique

Capacités attestées : - Connaissance et maîtrise des techniques de communication

- Connaissance et maîtrise des techniques d'élaboration d'une stratégie commerciale
- Connaissance des méthodes d'organisation de travail
- Connaissance et maîtrise des techniques de vente, de négociation et de suivi commercial
- Maîtrise des techniques de budgétisation du coût d'une action commerciale et de comptabilisation des résultats
- Connaissance des techniques de gestion
- Connaissance et maîtrise des mathématiques commerciales
- Connaissance et maîtrise des techniques de gestion et d'animation d'une équipe
- Maîtrise des techniques de rédaction de rapports, supports techniques et juridiques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs (Banques, Assurances, Commerce associé, Commerce intégré, Société d'intérim, Agro alimentaire, Services et conseils, Bâtiment, travaux publics, Industries chimiques etc...)

- Agent commercial - Technico-commercial
- Attaché commercial
- Conseiller commercial
- Chargé de clientèle
- Commercial
- Responsable commercial
- Délégué commercial
- Assistant commercial

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1406 : Management en force de vente

D1407 : Relation technico-commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Non communiqué par l'organisme.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le président du jury est désigné par le responsable du CFC, c'est un commercial qui a une expérience conséquente du métier. Le jury est constitué de moitié par des personnes du CFC et le reste de responsables d'entreprise ou de commercial en activité.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 mars 1999 publié au Journal Officiel du 27 mars 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation à compter du 30 octobre 1997.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er octobre 1997 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

36 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.isaip.uco.fr/>

Lieu(x) de certification :

INSTITUT SUPERIEUR D'ACTION INTERNATIONALE ET DE PRODUCTION (ISAIP) 18, rue du 8 Mai 1945

BP 80022

49180 Saint-Barthélémy d'Anjou Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Commercial